

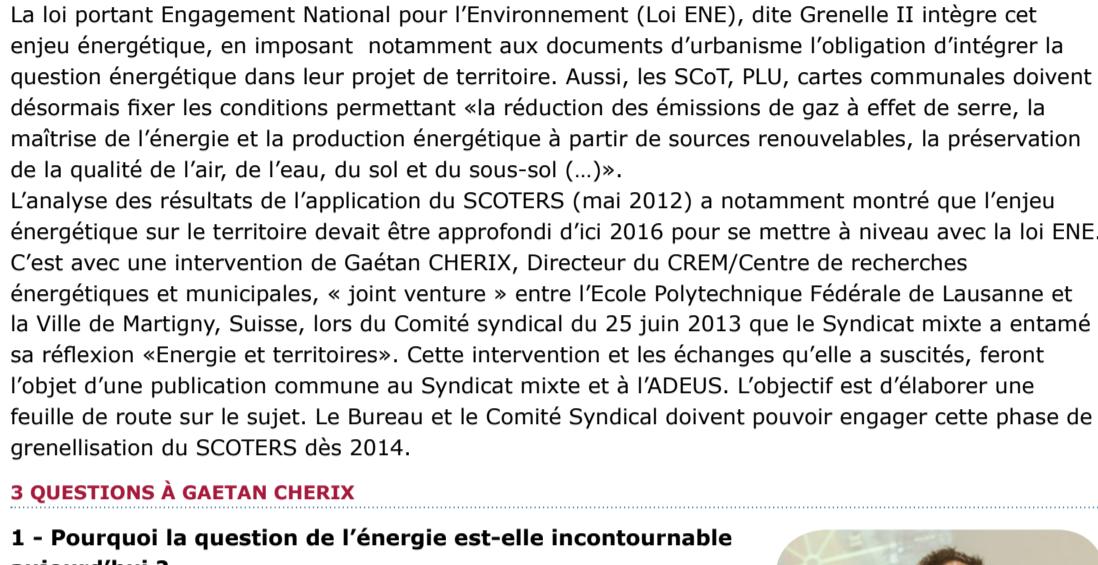
# Territoires

lettre d'information  
du SCoTERS

## sommaire

- > zoom sur Energie et territoires, 3 questions à Gaétan Chérix
- > focus DAC et Evolution des modes de vie
- > vite dit L'actualité en bref...
- > agenda/rendez-vous A ne pas manquer...

## zoom sur



## Energie et territoires

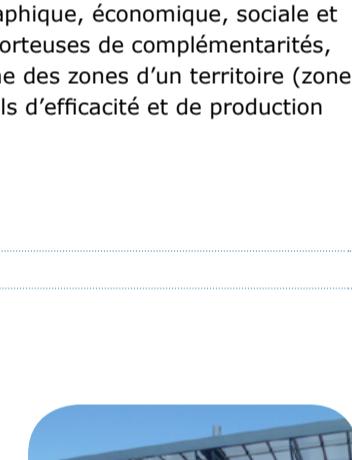
La loi portant Engagement National pour l'Environnement (Loi ENE), dite Grenelle II intègre cet enjeu énergétique, en imposant notamment aux documents d'urbanisme l'obligation d'intégrer la question énergétique dans leur projet de territoire. Aussi, les SCoT, PLU, cartes communales doivent désormais fixer les conditions permettant «la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol (...»).

L'analyse des résultats de l'application du SCOTERS (mai 2012) a notamment montré que l'enjeu énergétique sur le territoire devait être approfondi d'ici 2016 pour se mettre à niveau avec la loi ENE. C'est avec une intervention de Gaétan CHERIX, Directeur du CREM/Centre de recherches énergétiques et municipales, « joint venture » entre l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne et la Ville de Martigny, Suisse, lors du Comité syndical du 25 juin 2013 que le Syndicat mixte a entamé sa réflexion «Energie et territoires». Cette intervention et les échanges qu'elle a suscités, feront l'objet d'une publication commune au Syndicat mixte et à l'ADEUS. L'objectif est d'élaborer une feuille de route sur le sujet. Le Bureau et le Comité Syndical doivent pouvoir engager cette phase de grenellisation du SCOTERS dès 2014.

### 3 QUESTIONS À GAETAN CHERIX

#### 1 - Pourquoi la question de l'énergie est-elle incontournable aujourd'hui ?

Parce qu'il s'agit d'un enjeu de société. La réflexion sur l'énergie s'inscrit dans un vaste contexte de réduction à l'échelle planétaire des émissions de gaz à effet de serre (Kyoto 1997). Elle s'impose aujourd'hui parce que les besoins énergétiques mondiaux, jusqu'à maintenant étroitement liés à la croissance démographique (plus 4,5 mds d'individus en 100 ans), à l'évolution des modes de vie et aux avancées technologiques, ont été multipliés par 2 en 35 ans et qu'en parallèle les ressources en énergie fossiles et fissiles se raréfient.



L'avènement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), principalement portées par Internet, impacte considérablement la société actuelle qui s'organise en communautés actives par le biais de réseaux virtuels. Les utilisateurs produisent du contenu, échangent des informations, avis, etc. A l'inverse les modes de production et de distribution d'énergie sont extrêmement hiérarchisés, centralisés et verticaux. Dans l'industrie de l'énergie la notion d'abonné n'a pas encore laissé la place à la notion de client, voire à la notion de consom'acteur.

#### 2 - Qu'est-ce qui fait des collectivités des acteurs clés de l'efficacité énergétique ?

Les villes et agglomérations concentrent plus de 70 % des émissions de CO2 liées à l'activité humaine. C'est dans les territoires urbains que se situent les leviers d'action importants en matière d'efficacité énergétique, notamment concernant la rénovation des bâtiments et les déplacements. Les collectivités publiques disposent de plus de compétences permettant de mettre en place, au niveau local, des politiques «énergie-climat» durables et efficaces. Elles constituent le niveau administratif le plus proche des habitants, dont l'évolution des comportements liée, par exemple, aux choix quant aux modes de déplacement, à l'habitat et aux achats en général, qui permettrait d'économiser une part majeure des consommations d'énergie.

Enfin, en matière d'énergie, rien ne se fera sans les territoires ! Avec le développement des énergies renouvelables ancrées dans les territoires (soleil, vent, géothermie, biomasse), les responsabilités des collectivités dans ce domaine vont se renforcer. A partir des informations sur les besoins de consommation et les sources potentielles d'énergie, les territoires peuvent mettre en place des synergies qui favorisent et valorisent l'efficacité énergétique et les richesses énergétiques locales.

#### 3 - Pourquoi un territoire tel que le SCOTERS devrait-il s'engager dans une démarche d'efficacité énergétique ?

Le modèle énergétique relève des enjeux de solidarité et constitue un facteur d'attractivité pour un territoire. Le SCOTERS est le territoire le plus consommateur d'énergie en Alsace. Les communes qui le composent avec leurs caractéristiques et leur forte identité géographique, économique, sociale et politique constituent un atout pour traiter la question énergétique. Porteuses de complémentarités, elles peuvent créer des interactions afin, non pas d'optimiser chacune des zones d'un territoire (zone urbaine, périurbaine, rurale ...), mais bien de mutualiser les potentiels d'efficacité et de production d'énergies renouvelables.

[En savoir + sur Gaétan Chérix et le CREM](#)

[En savoir + sur le cycle énergie et territoires de l'ADEUS](#)

## vite dit

### CHANTIERS

#### Modification n°2

L'enquête publique portant sur le projet de modification n°2 du SCOTERS s'est déroulée du 29 avril au 31 mai 2013. Le rapport d'aucune remarque susceptible de remettre en cause le bienfondé de cette modification. Il est prévu de l'approuver lors du prochain Comité syndical fixé le 22 octobre 2013 et d'entamer la mise en œuvre du dispositif foncier à l'échelle des intercommunalités à l'automne. L'équipe du Syndicat mixte prendra contact avec chaque intercommunalité pour organiser une réunion de travail autour des indicateurs de suivi spécifiques à chaque territoire.

[En savoir +](#)

#### Protection du Grand hamster d'Alsace

Pour répondre à l'urgence du contentieux européen en matière de protection du grand hamster, l'Etat a élaboré, parallèlement au plan de protection de l'espèce qui repose notamment

sur deux arrêtés ministériels (6 août et 31 octobre 2012). Ce dispositif, qui pèse fortement sur les projets d'urbanisme, d'aménagement et d'équipement, entraîne des contraintes techniques, juridiques et financières importantes pour certains projets.

Face à certaines situations préoccupante pour

les communes, le Syndicat mixte a formé à l'encontre de l'arrêté du 31 octobre 2012. Sans réponse de l'Etat, il s'est depuis engagé dans une action contentieuse contre les deux arrêtés concernés par le dispositif et le Syndicat mixte du Piémont des Vosges.

En complément de cette démarche, le Syndicat mixte travaille à un bilan des deux arrêtés afin de renforcer la concertation entre l'Etat et les communes.

### EVOLUTION DE TERRITOIRE

#### Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland

Au 1er janvier 2013, les Communautés de communes du Kochersberg et de l'Ackerland ont fusionné entraînant un changement du nom de l'intercommunalité, membre du SCOTERS et de leur représentants.

[En savoir +](#)

#### NOUVELLES TÊTES

#### Communauté de communes du Rhin d'Obenheim

Bruno HEILBRONN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire d'Obenheim a remplacé Bertrand ANDNA au sein du Comité syndical.

[En savoir +](#)

## agenda/rendez-vous

Vendredi 27 septembre  
Commission compatibilité à 16h à la mairie de Brumath.

Mardi 22 octobre

Comité syndical à 17h salle des conseils au centre administratif de la CUS.

Octobre-Novembre  
Rencontres intercommunales

«mise en œuvre du dispositif foncier» élaboré à travers la modification n°2 du SCOTERS. Il s'agit d'organiser dans chacune des 10 intercommunalités membres

du SCOTERS, un débat afin de répondre aux enjeux de la consommation économe de la foncier sur notre territoire, à travers les questions de programmation de l'habitat, de production de logements.

Retrouvez toutes les infos sur [WWW.SCOTERS.ORG](http://WWW.SCOTERS.ORG)

SCHEMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA RÉGION DE STRASBOURG

SCOTERS syndicat mixte

SCOTERS syndicat mixte